



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**



**16 mai 2011**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize mai deux-mille-onze (16 mai 2011) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

Sont présents : MME La conseillère Nadia Masse  
MM Le conseiller Claude Nantel  
Le conseiller Robert Bergeron  
Le conseiller Patrice Charrette  
Le conseiller Michel Lefebvre  
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, madame Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**4. RÉS. 147.05.2011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 16 MAI 2011**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2011;**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Confirmation d'embauche de la directrice générale et secrétaire-trésorière;
  - 7.2. Confirmation d'embauche de la directrice des finances;
  - 7.3. Fermeture du compte numéro 110846 de la Caisse Desjardins de la Rouge – équipement incendie;
  - 7.4. Fermeture du compte numéro 111022 de la Caisse Desjardins de la Rouge – règlement 2002-60;
  - 7.5. Fermeture du compte numéro 111125 de la Caisse Desjardins de la Rouge – solde disponible emprunt fermé;
  - 7.6. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté 2010 pour l'entretien du réseau aqueduc;



- 7.7. Affectation d'une partie de l'excédent non affecté 2010 pour l'entretien du réseau d'égout;
- 7.8. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté;
- 7.9. Rapport sur les indicateurs de gestion 2010;
- 7.10. Autorisation de demander une marge de crédit à la Caisse Desjardins pour couvrir les transactions régulières de la Municipalité;
- 7.11. Assurance collective – renouvellement 2011-2012;
- 7.12. Adoption de la politique numéro 2011-46 relative aux conditions salariales des employés étudiants en saison estivale;
- 7.13. Embauche d'un opérateur de machinerie lourde;
- 7.14. Affichage d'un poste d'opérateur – mécanicien;
- 7.15. Affichage d'un poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme;
- 7.16. Offre de services de consultation juridique;
- 7.17. Nomination d'un responsable des services électroniques chez ClicSÉQUR pour la Municipalité;
- 7.18. Confirmation d'embauche de M. Guy Loiseau au poste de concierge;
- 8. Travaux publics**
  - 8.1. Mandat pour scellement de fissures sur les chemins du Moulin et du Lac-Labelle;
  - 8.2. Embauche des préposés aux espaces verts 2011;
- 9. Urbanisme et environnement**
  - 9.1. Annulation du constat d'infraction URB-3863 pour le 3100, chemin du Lac-Bélanger (0522-39-9585)
  - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2011-016 sur le lot 23B-2, rang B, dans le canton de Labelle situé sur le chemin de la Presqu'île (9815-56-2533);
  - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2011-018 sur la partie de lot 275, canton du village situé sur la rue de la gare (0927-65-3262);
  - 9.4. Octroi du contrat pour la supervision du Sentier national dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II;
  - 9.5. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2011-019 concernant la propriété sise au 8, rue Bélanger, constituée du lot 16-11, canton du Village;
  - 9.6. Nomination du chemin situé sur la rive ouest du lac Labelle (secteur chemin des Tisserands);
  - 9.7. Entente relative à des travaux à réaliser au 601, chemin Brousseau;
  - 9.8. Tarification de la vignette de bateau pour la saison 2011;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
  - 10.1 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération avec la Ville de Rivière-Rouge;
  - 10.2 Embauche de MM Gaétan Cédilotte, Christian Godard, Francis Therrien et Guillaume Charette à titre de pompiers à temps partiel à l'essai;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
  - 11.1. Embauche des animateurs du camp de jour 2011;
  - 11.2. Octroi d'une aide financière au Comité des loisirs de Labelle;
  - 11.3. Club de motoneige de Labelle – autorisation feux de joie;
  - 11.4. Approbation de l'événement et du parcours du Ultimate XC à Labelle le 17 juin;
  - 11.5. Octroi d'une aide financière au Symposium le Campagn'Art;
  - 11.6. Embauche des préposées au bureau d'accueil touristique 2011;
  - 11.7. Module de jeux : Demande de la Fondation de l'École Le Tremplin;
  - 11.8. Souper bénéfice du CGAL;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**



**14. Avis de motion et règlements**

- 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;
- 14.2. Adoption du projet de règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;
- 14.3. Tenue d'une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 2011-205;

**15. Comptes**

- 15.1. Approbation des comptes du mois d'avril 2011;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

**16. Varia**

**17. Période de questions et réponses**

**18. Levée de la séance ordinaire**

**5. RÉS. 148.05.2011                    APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011 ET DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2011 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2011 soient approuvés tel que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

**7.1. RÉS. 149.05.2011                    CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Claire Coulombe a été embauchée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière le 20 septembre 2010 par la résolution numéro 265.09.2010;

CONSIDÉRANT QUE Mme Coulombe, est entrée en fonction le 18 octobre 2010 avec une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période d'essai prenait fin le 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Coulombe satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de Mme Claire Coulombe à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail signé lors de son embauche.

Adoptée



**7.2. RÉS. 150.05.2011 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-France Turpin a été embauchée à titre de directrice des finances le 18 octobre 2010 par la résolution numéro 291.10.2010;

CONSIDÉRANT QUE Mme Turpin, est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2010 avec une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période d'essai prenait fin le 1<sup>er</sup> mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mme Turpin satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de Mme Marie-France Turpin à titre de directrice des finances de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail signé lors de son embauche.

Que Mme Turpin soit également nommée à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à compter de l'adoption de la présente résolution conformément aux dispositions des articles 184 et 212.3 du Code municipal du Québec.

Adoptée

**7.3 RÉS. 151.05.2011 FERMETURE DU COMPTE NUMÉRO 110846 DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE – ÉQUIPEMENT INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'objet pour lequel le compte numéro 110846 avait été ouvert a été complètement réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce compte est de zéro dollar (0 \$);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour la fermeture du compte numéro 110846 intitulé équipement incendie de la Caisse Desjardins de la Rouge.

Adoptée

**7.4 RÉS. 152.05.2011 FERMETURE DU COMPTE NUMÉRO 111022 DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE – RÈGLEMENT 2002-60**

CONSIDÉRANT QUE l'objet pour lequel le compte numéro 111022 avait été ouvert a été complètement réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce compte est de zéro dollar (0 \$);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour la fermeture du compte numéro 111022 intitulé règlement 2002-60 de la Caisse Desjardins de la Rouge.

Adoptée

**7.5      RÉS. 153.05.2011      FERMETURE DU COMPTE NUMÉRO 111125 DE LA  
CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE – SOLDE  
DISPONIBLE EMPRUNT FERMÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'objet pour lequel le compte numéro 111125 avait été ouvert a été complètement réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce compte est de zéro dollar (0 \$);

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour la fermeture du compte numéro 111125 intitulé solde disponible emprunt fermé de la Caisse Desjardins de la Rouge.

Adoptée

**7.6      RÉS. 154.05.2011      AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2010 POUR  
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QU'une partie du surplus de l'exercice financier 2010 inclus un surplus provenant de l'excédant des dépenses par rapport aux revenus du service d'aqueduc en 2010 et donc payées par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ce surplus soit affecté à l'excédent affecté pour l'aqueduc;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'imputer le surplus de neuf-mille-neuf-cent-trente-huit dollars (9 938 \$) de l'exercice financier 2010 du service de l'aqueduc à l'excédent affecté pour l'aqueduc.

Adoptée

**7.7      RÉS. 155.05.2011      AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT NON  
AFFECTÉ 2010 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QU'une partie du surplus de l'exercice financier 2010 inclus un déficit provenant de l'excédant des dépenses par rapport aux revenus du service d'égout en 2010 et qu'il doit donc être assumé par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ce déficit soit affecté à l'excédent affecté pour l'égout;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'imputer le déficit de onze-mille-quatre-vingt-neuf dollars (11 089\$) de l'exercice financier 2010 du service de l'égout à l'excédent affecté pour l'égout.

Adoptée

**7.8      RÉS. 156.05.2011      AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu et encaissé une somme de 16 941 \$ dans le cadre de la convention relative à l'octroi d'une aide financière pour la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cadre de cette aide financière n'ont toujours pas débuté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà affecté une somme de 40 282 \$ représentant la portion municipale du coût total du projet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De transférer la somme de 16 941 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour le projet du parc des Cheminots.

Adoptée

**7.9      RÉS. 157.05.2010      RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2010**

CONSIDÉRANT le rapport sur les indicateurs de gestion 2010 soumis au Conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si, ici au long reproduit;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le rapport sur les indicateurs de gestion 2010 et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**7.10    RÉS. 158.05.2011    AUTORISATION DE DEMANDER UNE MARGE DE CRÉDIT À LA CAISSE DESJARDINS POUR COUVRIR LES TRANSACTIONS RÉGULIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités anticipés par la Municipalité pour 2011;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de marge de crédit à la Caisse Desjardins de La Rouge afin de couvrir les transactions régulières de la Municipalité à son compte d'opération courant de cinq-cent-mille dollars (500 000 \$).

Adoptée

7.11 **RÉS. 159.05.2011 ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUELEMENT  
2011-2012**

CONSIDÉRANT notre résolution numéro 112.04.2011 Assurance collective – Renouvellement 2011-2012;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre des employés avec notre courtier d'assurance collective a eu lieu le 26 avril 2011 et que celui-ci a présenté deux différentes options de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre, les employés ont décidé d'apporter des changements aux couvertures d'assurance collective afin de diminuer l'impact de l'augmentation prévue préalablement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte les changements apportés au régime d'assurance collective des employés de la Municipalité de Labelle pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 30 avril 2012 tel qu'il apparaît au tableau du projet de restructuration.

Que la directrice des finances soit autorisée à signer la convention de gestion pour l'invalidité hebdomadaire avec le Groupe Financier AGA Inc.

Adoptée

7.12 **RÉS. 160.05.2011 ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2011-46  
RELATIVE AUX CONDITIONS SALARIALES DES  
EMPLOYÉS ÉTUDIANTS EN SAISON ESTIVALE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire établir, pour les employés étudiants, une grille salariale équitable entre les services, et ceci, en fonction de leur ancienneté à la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter la politique numéro 2011-46 relative aux conditions salariales des employés étudiants en saison estivale.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite politique pour et au nom de la Municipalité et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée



**7.13 RÉS. 161.05.2011 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

CONSIDÉRANT l'affichage pour un poste d'opérateur de machinerie lourde autorisé par la résolution numéro 117.04.2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Bédard, mécanicien – opérateur, déjà à l'emploi de la Municipalité, a présenté sa candidature, et que celui-ci est apte à occuper cette fonction;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
 APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Dany Bédard à titre d'opérateur de machinerie lourde à la Municipalité de Labelle à compter de l'adoption de la présente résolution, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Adoptée

**7.14 RÉS. 162.05.2011 AFFICHAGE D'UN POSTE DE MÉCANICIEN-OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT QUE M. Dany Bédard, actuel mécanicien opérateur, a été embauché à titre d'opérateur de machinerie lourde pour le Service des travaux publics de la Municipalité de Labelle par la résolution numéro 161.05.2011 et qu'ainsi, le poste de mécanicien-opérateur se retrouve vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la convention collective de travail, la Municipalité doit décider si elle comble le poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
 APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

De combler le poste de mécanicien-opérateur laissé vacant par le changement de fonction de M. Dany Bédard et de procéder à l'affichage de ce poste conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Adoptée

**7.15 RÉS. 163.05.2011 AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR-ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Élie Barrette a remis sa démission à titre de directeur-adjoint du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la convention collective de travail, la Municipalité doit décider si elle comble le poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
 APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

De combler le poste de directeur-adjoint du Service de l'urbanisme laissé vacant par le départ de M. Charles Élie Barrette et de procéder à l'affichage de ce poste conformément aux dispositions de la convention collective de travail.

Adoptée





7.16 **RÉS. 164.05.2011 OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATION JURIDIQUE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les différents dossiers traités par la Municipalité requièrent de plus en plus une consultation juridique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu différentes offres de services relativement à la fourniture de services de consultation juridique;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de consultation juridique 2011 de Municonseil avocats inc., moyennant une somme forfaitaire de 800 \$, taxes et déboursés en sus, le tout conformément au document transmis à la Municipalité en date du 29 avril 2011.

Adoptée

*Remplacée par rés. 008.01.2017*

7.17 **RÉS. 165.05.2011 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CHEZ CLICSEQUR POUR LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que Mme Marie-France Turpin, directrice des finances, soit nommée responsable des services électroniques auprès de clicSEQUR afin de gérer efficacement les accès des différents utilisateurs et le maintien des actions à faire sur le site.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec ce responsable des services électroniques et à lui donner les accès nécessaires au bon fonctionnement de l'application clicSEQUR.

Adoptée

7.18 **RÉS. 166.05.2011 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE M. GUY LOISELLE AU POSTE DE CONCIERGE**

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Loiseau a été embauché au poste régulier de concierge à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE M. Loiseau a terminé sa période d'essai le 11 mai dernier et qu'il satisfait aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de son supérieur immédiat;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De confirmer l'embauche de M. Guy Loiseau au poste régulier de concierge au sens de l'article 4.01 de la convention collective aux conditions suivantes :



- Que ce poste comporte un horaire flexible de quarante (40) heures, à un taux horaire de 14 \$/l'heure;
- Que le temps supplémentaire pour cette fonction soit payé après quarante (40) heures à l'intérieur d'une même semaine.

Adoptée

**8.1 RÉS. 167.05.2011 MANDAT POUR LE SCELLEMENT DE FISSURES SUR LES CHEMINS DU MOULIN ET DU LAC-LABELLE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le mandat pour le scellement de  $\pm$  3 000 mètres linéaires de fissures sans fraisage, selon les normes du MTQ, sur les chemins du Moulin et du Lac-Labelle au Groupe Lefebvre pour la somme de 2,50 \$ du mètre linéaire, plus les taxes, incluant la signalisation et le maintien de la circulation.

Que la dépense décrétée par la présente résolution soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2010-190.

Adoptée

**8.2 RÉS. 168.05.2011 EMPAUCHE DES PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS 2011**

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics en matière de personnel pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'embauche de Mmes Ann-Catherine Desmarteau et Mélissa Martin-Poirier ainsi que M. Joey Lachaine à titre de préposés aux espaces verts 2011 aux conditions salariales établies par la politique 2011-46.

Pour tous ces emplois, l'embauche est pour une période de douze (12) semaines débutant le 6 juin 2011, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Adoptée

**9.1 RÉS. 169.05.2011 ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION URB-3863 POUR LE 3100, CHEMIN DU LAC-BÉLANGER (0522-39-9585)**

CONSIDÉRANT QU'un constat d'infraction a été délivré le 12 novembre 2010 pour ne pas avoir remis copie du plan de localisation de ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'était pas en mesure de remettre ledit plan de localisation pour la raison qu'il était à l'extérieur du pays;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis à la Municipalité, malgré tout, ledit plan en date du 29 avril 2011;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire pas pénaliser ledit propriétaire qui a fait les efforts nécessaires pour remettre le plan de localisation dès son retour de voyage;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder l'annulation du constat d'infraction URB-3863 pour le 3100, chemin du Lac-Bélanger.

Adoptée

9.2 **RÉS. 170.05.2011      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2011-016 SUR LE LOT 23B-2, RANG B, DANS LE  
CANTON DE LABELLE SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA  
PRESQU'ÎLE (9815-56-2533)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 1,4 mètre de largeur pour la construction d'un abri d'auto (7,4 mètres au lieu de 6 mètres);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 027.04.2011 recommandant au Conseil d'accepter cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder la dérogation numéro 2011-016 de 1,4 mètre de largeur pour la construction d'un abri d'auto sur le lot 23B-2, rang B, dans le canton de Labelle situé sur le chemin de la Presqu'île (9815-56-2533) et qu'aucune autre dérogation ne résulte de celle-ci.

Adoptée

9.3 **RÉS. 171.05.2011      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
2011-018 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU  
128, RUE DE LA GARE, CONSTITUÉE DE LA PARTIE  
DU LOT 275, CANTON DU VILLAGE (0927-65-3262)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de reconstruire en marge avant une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 1,2 m de haut;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de reconstruire dans le triangle de visibilité situé à l'intersection de la rue du Dépôt et de la rue du Pont une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 60 cm de haut;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de reconstruire dans le triangle de visibilité situé à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue du Pont une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 60cm de haut;



CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 040.05.2011 recommandant au Conseil d'accepter ces dérogations;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-018 à l'effet d'accorder la reconstruction en marge avant d'une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 1,2 m de haut, d'accorder la reconstruction dans le triangle de visibilité situé à l'intersection de la rue du Dépôt et de la rue du Pont d'une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 60cm de haut et d'accorder la reconstruction dans le triangle de visibilité situé à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue du Pont d'une clôture de 1,83 m de haut au lieu de 60cm de haut, et ce, à condition que la reconstruction de la clôture se fasse de façon à la réinsérer à au moins 45 cm vers l'intérieur des limites de l'emplacement.

Adoptée

**9.4 RÉS. 172.05.2011 OCTROI DE CONTRAT POUR LA SUPERVISION DU SENTIER NATIONAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER, VOLET II**

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par la Municipalité pour la revitalisation du sentier national dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II pour les sections de l'Expédition, Alléluia et l'Héritage ont été acceptés par le Centre local de développement des Laurentides financé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra un montant de 50 000 \$ pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut aller de l'avant dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, la supervision et le suivi des travaux doivent être réalisés par un ingénieur forestier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à l'ingénieur forestier, M. Charles Gélinas de l'entreprise MC Forêt pour un montant de 3 000 \$ pour la supervision et le suivi des travaux sur le sentier national dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II.

Adoptée



9.5 **RÉS. 173.05.2011** **DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2011-019 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 8, RUE BÉLANGER, CONSTITUÉE DU LOT 16-11, CANTON DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT QUE la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale est obligatoire depuis le 21 mars 2011 par l'adoption de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-204, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 041.05.2011 recommandant au Conseil d'accepter ledit plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale secteur noyau villageois tel que proposé par le demandeur pour des travaux sur la résidence sise à l'adresse suivante :

- 8, rue Bélanger (lot 16-11, canton du Village) pour la pose d'un nouveau revêtement extérieur.

Adoptée

9.6 **RÉS. 174.05.2011** **NOMINATION DU CHEMIN SITUÉ SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE (SECTEUR CHEMIN DES TISSERANDS)**

CONSIDÉRANT la politique de dénomination des rues et des lieux numéro 2002-04 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renommer le chemin qui dessert ces propriétés afin de mieux les localiser pour les services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 034.04.2011 recommandant au Conseil de nommer ce chemin «*chemin Chadrofer*»;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer le chemin situé sur la Rive Ouest du lac Labelle (secteur chemin des Tisserands) «*chemin Chadrofer*».

Adoptée



**9.7 RÉS. 175.05.2011 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX À RÉALISER  
AU 601, CHEMIN BROUSSEAU**

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité et d'esthétisme, il est impératif d'aménager le terrain situé au 601, chemin Brousseau, Labelle, Québec, J0T 1H0, matricule 1026-43-0226;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner la signature, par la directrice générale, d'une entente entre le propriétaire du terrain situé au 601, chemin Brousseau, Labelle, Québec, J0T 1H0, matricule 1026-43-0226 et la Municipalité de Labelle, autorisant la Municipalité à aménager ledit terrain.

Adoptée

**9.8 RÉS. 176.05.2011 TARIFICATION DE LA VIGNETTE DE BATEAU POUR  
LA SAISON 2011**

CONSIDÉRANT le règlement 2010-191 modifiant certaines dispositions du règlement 2009-171 portant sur l'obligation de lavage des embarcations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le coût de la vignette de bateau pour la saison 2011;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De fixer le coût de la vignette de bateau à 5 \$ pour un utilisateur contribuable à Labelle pour chaque embarcation et de 30 \$ pour un utilisateur non contribuable à Labelle pour chaque embarcation.

Adoptée

**10.1 RÉS. 177.05.2011 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN  
PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION  
CONTRE L'INCENDIE ET POUR L'UTILISATION DES  
PINCES DE DÉSINCARCÉRATION AVEC LA VILLE DE  
RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-Rouge, agissant par son Conseil d'agglomération, et la Municipalité de Labelle désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code Municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'assistance mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'autoriser la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et pour l'utilisation des pinces de désincarcération avec la Ville de Rivière-Rouge.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée

10.2

**RÉS. 178.05.2011            EMBAUCHE DE MM GAÉTAN CÉDILLOTTE, CHRISTIAN GODARD, FRANCIS THERRIEN ET GUILLAUME CHARETTE À TITRE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL À L'ESSAI**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie, M. Stephen Potts;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie requiert de nouveaux pompiers;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher MM Gaétan Cédilotte, Christian Godard, Francis Therrien et Guillaume Charette, à titre de pompiers à temps partiel à l'essai, et ce, selon l'article 3.11 de la convention collective en vigueur.

Adoptée

11.1

**RÉS. 179.05.2011            EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR 2011**

CONSIDÉRANT les besoins du camp de jour en matière de personnel pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De faire l'embauche de Mmes Alexandra Gagnon, Marylie Larose, Kim Légaré, Arriane Choquette et Audrée-Anne Piché, et M. Anthony Lachaine à titre d'animateurs au camp de jour 2011.

Pour tous ces emplois, le taux horaire sera celui établi par la politique numéro 2011-46, et l'embauche est pour une période de huit (8) semaines débutant le 27 juin incluant une formation de 28 heures lors de la première semaine, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Mmes Alexandra Gagnon et Kim Légaré débiteront leur embauche le 6 juin car elles devront se joindre à la formation de secouriste en milieu de travail les 6 et 13 juin afin de répondre aux critères de la CSST.

Adoptée



**11.2 RÉS. 180.05.2011 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS DE LABELLE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité des Loisirs de Labelle de 3 800 \$ pour l'organisation de la semaine de relâche scolaire, le dépouillement de l'arbre de Noël et une sortie à l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a complété la procédure de reconnaissance de la politique 2008-28;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 3 500 \$ est prévu au budget pour l'organisme soit un montant de 2 500 \$ pour l'ensemble de leurs activités et 1 000 \$ pour la semaine de relâche;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer une subvention au Comité des Loisirs de Labelle au montant de 3 500 \$ comprenant un montant de 2 500 \$ pour l'ensemble de leurs activités et 1 000 \$ pour la semaine de relâche.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Que l'organisme s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.3 RÉS. 181.05.2011 CLUB DE MOTONEIGE DE LABELLE – AUTORISATION FEUX DE JOIE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feux de joie du Club de motoneige de Labelle le vendredi 24 juin lors de la célébration de la Fête nationale du Québec qui aura lieu les 24, 25 et 26 juin prochain;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Club de motoneige de Labelle soit autorisé à faire un feu de joie au parc du Centenaire aux abords de la patinoire le 24 juin 2011 et que ce feu soit supervisé par le Service des incendies;

Que le Club de motoneige s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 et ses amendements, relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.4 RÉS. 182.05.2011 APPROBATION DE L'ÉVÉNEMENT ET DU PARCOURS DU ULTIMATE XC À LABELLE LE 17 JUIN**

CONSIDÉRANT QUE cet événement est une compétition internationale combinant le kayak, la course à pied et le vélo de montagne qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le parcours à Labelle se déroulera le 17 juin et comprendra le kayak et la course à pied;





CONSIDÉRANT QUE le parcours débutera à Nomingue et empruntera la rivière Rouge à Labelle, la rue du Pont, la rue Alarie, le chemin du Lac-Caché, le chemin du Petit-Lac-Caribou, le chemin des Huarts, le lac Joly, le chemin de la Montagne-Verte et le lac Gervais;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont des besoins en bénévoles le 17 juin, au niveau de la sécurité sur la rivière Rouge aux abords de la Chute aux Iroquois, au niveau du matériel (dossards, microphone, tables, chaises);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a soutenu les organisateurs en 2010 et que tout s'est bien déroulé;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la compétition du Ultimate XC à Labelle pourvu que la sécurité des participants et la sécurité routière soit adéquates.

Que le Service des loisirs soit impliqué dans la supervision de l'évènement sur le territoire de Labelle soit par le prêt de matériel, la recherche et la supervision de bénévoles.

Que le Service des incendies fournisse des pompiers et une embarcation appropriée pour assurer la sécurité sur la rivière Rouge aux abords de la Chute aux Iroquois.

Que la Municipalité fasse la promotion de l'évènement par ses publications habituelles.

Adoptée

11.5

**RÉS. 183.05.2011                    OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU SYMPOSIUM LE  
CAMPAGN'ART**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Symposium Le Campagn'Art de 1 000 \$ ainsi que pour l'achat d'une toile dont le montant ne dépassera pas 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a complété la procédure de reconnaissance de la politique 2008-28;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 000 \$ est prévu au budget pour l'organisme;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Claude Labonté  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer une subvention au Symposium Le Campagn'Art au montant de 1 000 \$.

Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

De faire l'achat d'une toile dont le montant ne dépassera pas 500 \$.



Que le montant de cet achat soit prix à même le budget d'investissement du Service des loisirs et du tourisme.

Que l'organisme s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.6 RÉS. 184.05.2011 EMBAUCHE DES PRÉPOSÉES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 2011**

CONSIDÉRANT les besoins du bureau d'accueil touristique en matière de personnel pour la saison estivale 2011;

CONSIDÉRANT QUE Mmes Myra Hébert et Caroline Forget ont déjà travaillé pour la Municipalité et ont fait un travail de qualité à titre de préposées au bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT QU'elles ont toutes deux fait application aux postes de préposées au bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2011;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher Mmes Myra Hébert et Caroline Forget à titre de préposées au bureau d'accueil touristique au taux horaire établi par la politique numéro 2011-46.

Que l'embauche des employées soit pour une période de douze (12) semaines débutant le 16 juin 2011, et ce, suivant l'article 4.05 de la convention collective de travail.

Que Mme Caroline Forget débute son embauche le 6 juin, car elle devra se joindre à la formation de secouriste en milieu de travail les 6 et 13 juin afin de répondre aux critères de la CSST.

Adoptée

**11.7 RÉS. 185.05.2011 MODULE DE JEUX : DEMANDE DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation de l'École Le Tremplin à l'effet que la Municipalité contribue à l'installation d'un module de jeux pour les enfants de 8 à 13 ans au montant de 3 495 \$ en plus de préparer le terrain avant l'installation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a complété la procédure de reconnaissance de la politique 2008-28;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse  
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'octroyer une subvention de 3 495 \$ à la Fondation de l'École Le Tremplin pour l'installation d'un module de jeux pour les enfants de 8 à 13 ans ainsi que la préparation, par les employés municipaux, du terrain avant l'installation.



Que le montant de cette subvention soit pris à même le budget courant du Service des loisirs et du tourisme.

Que l'organisme s'engage à se conformer aux exigences de la politique 2008-28 relative à la reconnaissance et au soutien des organismes.

Adoptée

**11.8 RÉS. 186.05.2011 SOUPER BÉNÉFICE DU CGAL**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par la conseillère Nadia Masse  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de 2 billets pour le souper bénéfice du Comité des gens d'affaires de Labelle (CGAL) qui aura lieu le 4 juin prochain au Kayak Café, au coût de 60 \$ chacun.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

**14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-205 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2002-53 AFIN D'AJOUTER LES USAGES COMPATIBLES SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

Le conseiller Michel Lefebvre donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord.

**14.2 RÉS. 187.05.2011 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-205 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2002-53 AFIN D'AJOUTER LES USAGES COMPATIBLES SUR LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité a adopté le 6 mai 2002 un plan d'urbanisme révisé ainsi qu'une réglementation d'urbanisme révisée qui sont entrés en vigueur le 31 mai 2002 suite à la délivrance, par la Municipalité régionale de comté des Laurentides (MRC), d'un certificat de conformité ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur l'ajout des usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC a été modifié afin de modifier les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :



D'adopter le projet de règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord.

Que le projet de règlement soit joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**14.3 RÉS. 188.05.2011 TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-205**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro 2011-205 modifiant le plan d'urbanisme révisé numéro 2002-53 afin d'ajouter les usages compatibles sur le parc régional linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme spécifient que la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation expliquant le contenu des projets de règlements susmentionnés;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De tenir l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2011-205 le 15 juin 2011 à 18 h à la salle Wilfrid-Machabée situé à l'Hôtel de Ville, au 1, rue du Pont.

Adoptée

**15.1 RÉS. 189.05.2011 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2011**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron  
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant de deux-cent-trente-deux-mille-cinq-cent-vingt-cinq dollars et quarante-quatre cents (232 525,44 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille dollars et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle inc.	7 544,50 \$
➤ Comité des Loisirs	2 500,00 \$
➤ Coop Ferme du Nord	3 204,66 \$
➤ Génivar	2 125,28 \$
➤ Ministre des Finances	179 564,22 \$
➤ Société Raynald Mercille	2 700,83 \$
➤ SODEM inc.	4 348,14 \$

Adoptée

**15.2 RÉS. 190.05.2011 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De ratifier les déboursés au montant de quatre-vingt-trois-mille-quatre-cent-cinquante dollars et soixante-quatorze cents (83 450,74 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 2625 à 2660 et les numéros de chèques de 32685 à 32695 comprenant notamment les déboursés de deux mille dollars et plus suivants :

➤ Ass. des propriétaires de la rive Ouest	7 000, 00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	9 459,33 \$
➤ SSQ Groupe financier	6 754,40 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	11 703,53 \$
➤ Hydro-Québec	2 107,68 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	11 110,41 \$
➤ Hydro-Québec	3 175,22 \$
➤ Sonic Co-op/FCDQ carte	7 987,74 \$
➤ Receveur général du Canada	7 518,44 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 191.05.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 53.

Adoptée

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_(signature)\_\_\_\_\_  
Gilbert Brassard  
Maire